

MUN/SC/vf

**Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil communal du lundi 9 décembre 2013 à 20h**

---

***TABLE DES MATIERES***

<b>1. RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>2</b>
<b>2. NATURALISATIONS AVEC AUDITIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>3. NATURALISATIONS SANS AUDITIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>4. PATINOIRE / NOUVELLES CONVENTIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>5. LUDOTHEQUE / JOURNEE NATIONALE DU JEU .....</b>	<b>3</b>
<b>6. CENTRE DE SOINS ET DE SANTE COMMUNAUTAIRE / PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....</b>	<b>3</b>
<b>7. ROUTE 257B COL DES ETROITS / BUTTES.....</b>	<b>3</b>
<b>8. CONVENTION SERVICE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS SDIS .....</b>	<b>4</b>
<b>9. REPONSES AUX QUESTIONS POSEES EN SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2013 .....</b>	<b>4</b>

---

## **1. Ressources humaines**

La Municipalité a préavisé favorablement à l'accueil de M. Pascal CURCHOD, pour une reconversion professionnelle en qualité de nettoyeur en bâtiments jusqu'au 28 février 2013.

Nous portons à votre connaissance que M. Alain BERSIER, Caporal, a intégré le Poste de Gendarmerie.

Nous formulons nos meilleurs vœux de succès à l'ensemble des personnes citées ci-avant.

La Municipalité a décidé de mettre un terme à l'engagement – via une entreprise de travail temporaire – de Monsieur Pascal RIESEN. Un poste temporaire a été ouvert pour son remplacement en qualité d'employé qualifié au Bureau Technique avec la charge de concevoir et finaliser le plan directeur communal des énergies.

## **2. Naturalisations avec auditions**

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

-- M. Herminio GOMES ROQUE NUNES, né le 2 septembre 1969 à Pombal, Louriçal (Portugal), marié, ressortissant portugais, demande de naturalisation s'étendant à son épouse Mme Célia Maria LOPES DE JESUS NUNES née LOPES DE JESUS, née le 10 novembre 1974, ressortissante portugaise et à ses filles Sandrine LOPES NUNES, née le 9 novembre 1996 à Yverdon-les-Bains, Helena LOPES NUNES, née le 24 avril 2002 à Yverdon-les-Bains et Rosa LOPES NUNES, née le 25 avril 2007 à Yverdon-les-Bains, ressortissantes portugaises.

-- Mme Amelyne Marie Armelle GUIARD, née le 19 janvier 1977 à Paris (France), ressortissante française.

-- M. Rogério RODRIGUES GONCALVES, né le 2 octobre 1971 à Londrina (Brésil), marié, de nationalité brésilienne et portugaise, demande de naturalisation s'étendant à ses enfants DE JONG GONCALVES Lara Francisca, née le 29 septembre 2000 à Morges, DE JONG GONCALVES Ester, née le 19 octobre 2004 à Morges et DE JONG GONCALVES Ruben, né le 3 septembre 2007 à Yverdon, tous trois de nationalité brésilienne et néerlandaise.

-- Mme Ana Cristina CORREIA GONCALVES, née le 27 mars 1966 à Lagos (Portugal), de nationalité portugaise.

## **3. Naturalisations sans auditions**

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

-- M. Daniel GONCALVES SILVA, né le 3 octobre 1993 à Yverdon-les-Bains, de nationalité portugaise.

-- M. Guiseppe OCCHIPINTI, né le 27 mai 1965 à Lausanne, ressortissant italien.

-- M. Kilian Vincent BELAIRE, né le 28 novembre 1997 à Deauville (France), ressortissant français.

#### **4. Patinoire / nouvelles conventions**

La Municipalité a souhaité reprendre le dossier de la patinoire avant la nouvelle saison et apporter quelques modifications dans l'organisation de son exploitation. Deux nouvelles conventions ont été signées, la première avec le groupe de jeunes de L'Auberson et la deuxième avec M. Denis Montandon également de L'Auberson. Celui-ci reprend la responsabilité de l'organisation de la fabrication de la glace avec la collaboration du groupe de jeunes et la Commune, son rôle bien défini permettra une meilleure coordination entre les différents partenaires.

#### **5. Ludothèque / journée nationale du jeu**

La Municipalité a le plaisir de vous informer que l'association Ludothèque de Sainte-Croix accueillera la 8<sup>e</sup> Journée nationale du jeu. Cette manifestation aura lieu le 24 mai 2014. Des informations complémentaires seront communiquées par ladite association.

#### **6. CSSC Prévention et promotion de la santé**

La Municipalité a décidé de soutenir le projet du Centre de soins et de santé communautaire et de collaborer à l'étude participative sur la thématique «prévention et promotion de la santé à Sainte-Croix». Cette journée aura lieu le samedi 18 janvier 2014 à l'Espace Alexei Jaccard. Un courrier, en collaboration avec le CSSC, sera envoyé aux habitants du Balcon du Jura dans le courant du mois de décembre 2013.

#### **7. Route 257b Col des Etroits / Buttes**

La Municipalité a reçu les réponses de la Cheffe du Département vaudois des infrastructures Mme Nuria Gorrite et du Chef du Département et Développement territorial neuchâtelois M. Yvan Perrin concernant nos préoccupations sur l'entretien et la stabilisation du terrain de la Route 257b reliant le Col des Etroits à Buttes. Un glissement de terrain a été stabilisé à fin 2010 et cette route fait l'objet d'une attention particulière de la part des Départements concernés pour maintenir la viabilité de cette liaison routière. Il n'y aura pas d'investissements particuliers dans les prochaines années.

#### **8. Convention service de défense contre l'incendie et de secours – SDIS**

La Municipalité vous informe que toutes les conventions relatives au regroupement des SDIS des Communes de Tévenon, Mauborget, Bullet et Sainte-Croix ont été signées. Le budget 2014 a été accepté et les différents Etats Majors vont poursuivre leurs collaborations en vue de préparer l'organisation des ressources.

## **9. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 24 juin 2013**

### **M. Michel BUHLER demande à la Municipalité des excuses sur les propos échangés lors de la séance du Conseil communal du 21 février 2011 sur l'insulte dont il aurait, selon lui, été l'objet concernant l'implantation du Parc Eolien**

La Municipalité tient à rappeler les points suivants, premièrement, les éléments échangés lors de la séance du 21 février 2011 n'engagent que les personnes qui y ont participé. Ensuite, la Municipalité tient à souligner qu'il appartient aux personnes habilitées à être présentes lors du Conseil communal de respecter la lettre et l'esprit du Règlement communal du Conseil communal (version 2007) et en particulier l'art. 30. Enfin, la Municipalité souhaite, dans sa vision de la Commune, aller de l'avant dans un esprit positif et ne pas revenir en arrière sur des événements passés. Dans cet esprit, la Municipalité actuelle ne peut donc endosser une quelconque responsabilité des propos évoqués.

### **M. Kevin JUNOD demande à la Municipalité d'envoyer le rapport des commissions du Conseil communal à tous les Conseillers**

La Municipalité préavise négativement à cette requête. Toutefois, la décision relevant du Bureau du Conseil communal, nous laissons le soin à cette instance de prendre position en collaboration avec les Présidents des groupes politiques de l'organe délibérant.

La Municipalité

#### **Distribution à Mme, MM :**

Yvan	PAHUD	Président du Conseil communal
Franklin	THEVENAZ	Syndic
Luc	MARTIN	Municipal
José	GONZALEZ	Municipal
Philippe	DUVOISIN	Municipal
Cédric	ROTEN	Municipal
Martine	CUENNET	Secrétaire du Conseil communal
Daniel	JACCARD	Président du groupe PLR
Pierre-Alain	GERBER	Président du Parti Socialiste
Michaël	MOLLET	Président du Parti UDC
Chefs de Service et personnel communal		